



FICHE PODCAST

LE PARLEMENT EUROPÉEN

EN UN CLIN D'OEIL

THÈME	Diplomatie/droit/politique
DURÉE	40 minutes
NIVEAU	B1+
MÉTIER VISÉS	Juriste européen, traducteur spécialisé, interprète spécialisé, journaliste, avocat, administrateur au sein des institutions européennes, assistant parlementaire, fonctionnaire parlementaire, responsable de campagne dans une ONG, chargé de missions...
PRÉREQUIS	Vocabulaire des institutions européennes
SUPPORTS UTILISÉS	Fiche apprenant Podcast avec musique tirée de : My Happy Shadow by Martijn de Boer (NiGiD) (c) copyright 2017 Licensed under a Creative Commons Attribution Noncommercial (3.0) license. http://dig.ccmixer.org/files/NiGiD/55639 Ft: Javolenus
OBJECTIF GÉNÉRAL	Comprendre un texte à l'oral
OBJECTIF GRAMMATICAL	Non
OBJECTIF LEXICAL	Les institutions européennes et notamment le Parlement Européen
DÉROULEMENT	Le professeur laisse les apprenants écouter une première fois le podcast puis les laisse répondre aux questions de la première partie. Ensuite, après avoir corrigé les questions de la compréhension générale du document, l'enseignant les laisse écouter une seconde fois le podcast avant de répondre aux questions de la compréhension détaillée. Après l'avoir corrigée, on laisse les apprenants écouter le podcast une dernière fois avant de passer à la dernière série de questions.
REMARQUES	Si les apprenants éprouvent trop de difficultés à comprendre le podcast, il est possible de leur montrer la transcription. Il est aussi possible d'étudier plus en détail la transcription avec les exercices d'écoute ou encore de les compléter avec une discussion sur le rôle du Parlement Européen, les critiques faites au Parlement Européen par les citoyens... ou encore avec des recherches complémentaires.

QUESTIONS

1. APRÈS LA PREMIÈRE ÉCOUTE

1.1 Quel est le thème du document ?

.....

1.2. Quelles sont les trois institutions européennes mentionnées qui composent le triangle institutionnel ?

.....

1.3. Quels sont les trois pouvoirs du Parlement Européen ?

.....

2. APRÈS LA DEUXIÈME ÉCOUTE

2.1. Quel était le premier nom du Parlement Européen ?

- Conseil
- Commission
- Assemblée

2.2. Quel est le mode de scrutin des députés du Parlement Européen ?

.....

2.3. Pourquoi peut-on dire que le triangle institutionnel est inégalitaire ?

.....

2.4. Pourquoi les citoyens européens ont l'impression que le Parlement Européen est loin d'eux ?

.....

2.5. Associez

- | | | | |
|-----------|---|---|---|
| Directive | • | • | Acte juridique qui lie l'État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux autorités nationales la compétence quant à la forme et aux moyens |
| Règlement | • | • | Acte juridique obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tous les pays de l'Union européenne |

3. APRÈS LA TROISIÈME ÉCOUTE

3.1. Quelles sont les compétences du Parlement Européen mentionné dans le podcast ?

- Adopter la législation de l'Union Européenne conjointement avec le Conseil de l'Union Européenne
- Se prononcer en faveur ou non des élargissements
- Se prononcer sur les accords internationaux
- Élire le président de la Commission Européenne
- Exercer un contrôle démocratique sur toutes les institutions européennes
- Voter une motion de censure, obligeant la Commission Européenne à démissionner
- Examiner les pétitions des citoyens
- Approuver la façon dont le budget de l'Union a été dépensé
- Établir le budget européen conjointement avec le Conseil de l'Union Européenne
- Vérifier la mise en œuvre de la législation européenne

3.2. Expliquez les mots suivants : commission permanente - rapporteur - session plénière

CORRECTION

1. APRÈS LA PREMIÈRE ÉCOUTE

1.1 Quel est le thème du document ?

Le Parlement Européen et son fonctionnement.

1.2. Quelles sont les trois institutions européennes mentionnées qui composent le triangle institutionnel ?

Le Parlement Européen, la Commission Européenne, le Conseil de l'Union Européenne

1.3. Quels sont les trois pouvoirs du Parlement Européen ?

Pouvoir législatif, pouvoir budgétaire, pouvoir de contrôle

2. APRÈS LA DEUXIÈME ÉCOUTE

2.1. Quel était le premier nom du Parlement Européen ?

- Conseil
- Commission
- Assemblée

2.2. Quel est le mode de scrutin des députés du Parlement Européen ?

Suffrage universel direct

2.3. Pourquoi peut-on dire que le triangle institutionnel est inégalitaire ?

Parce que c'est seulement la Commission Européenne qui a l'initiative des propositions

2.4. Pourquoi les citoyens européens ont l'impression que le Parlement Européen est loin d'eux ?

Parce que les députés européens se réunissent en groupes politiques donc sont obligés à beaucoup de compromis (notamment pour les questions nationales) et ils ne retrouvent pas le programme pour lequel ils ont voté.

2.5. Associez

Directive	●—————●	Acte juridique qui lie l'État membre destinataire quant au résultat à atteindre, tout en laissant aux autorités nationales la compétence quant à la forme et aux moyens
Règlement	●—————●	Acte juridique obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tous les pays de l'Union européenne

3. APRÈS LA TROISIÈME ÉCOUTE

3.1. Quelles sont les compétences du Parlement Européen mentionné dans le podcast ?

- Adopter la législation de l'Union Européenne conjointement avec le Conseil de l'Union Européenne
- Se prononcer en faveur ou non des élargissements
- Se prononcer sur les accords internationaux
- Elire le président de la Commission Européenne
- Exercer un contrôle démocratique sur toutes les institutions européennes
- Voter une motion de censure, obligeant la Commission Européenne à démissionner
- Examiner les pétitions des citoyens
- Approuver la façon dont le budget de l'Union a été dépensé
- Etablir le budget européen conjointement avec le Conseil de l'Union Européenne
- Vérification de la mise en œuvre de la législation européenne

3.2. Expliquez les mots suivants : commission permanente - rapporteur - session plénière

Les commissions permanentes sont spécialisées dans un domaine : affaires étrangères, budget, pêche, culture, éducation... Actuellement, il y en a 22. Elles permettent de préparer le travail en plénière. Elles analysent donc des propositions législatives à travers l'adoption de rapports, proposent des amendements en plénière et désignent une équipe de négociateurs pour mener les négociations avec le Conseil sur la législation de l'Union. Elles adoptent également des rapports d'initiative, organisent des auditions d'experts et contrôlent les autres institutions et organes de l'Union.

Un rapporteur est chargé de rédiger le rapport sur la nouvelle proposition que la Commission européenne a présenté et d'y ajouter des amendements si nécessaire.

Une session plénière réunit tous les députés européens. C'est à cette occasion que les commissions et groupes politiques présentent le résultat de leurs travaux. C'est surtout au cours des plénières que les membres du Parlement, seuls représentants élus par les citoyens des 27 Etats membres participent à la prise de décision.